

MISE À JOUR CONCERNANT LE FONDS DE SECOURS : FEUX DE FORÊT DE 2025 AU MANITOBA



30 JUIN 2026

L'an dernier, les feux de forêt au Manitoba ont provoqué l'une des situations d'urgence les plus graves que la province ait connues au cours des dernières années. De mai à août 2025, plus de 33 000 personnes de plusieurs communautés partout dans la province ont dû être évacuées.

La Croix-Rouge canadienne a étroitement collaboré avec les autorités fédérales, provinciales et municipales ainsi qu'avec les instances dirigeantes autochtones afin de venir en aide aux personnes, aux familles et aux communautés au Manitoba. À la demande des instances dirigeantes autochtones et conformément à une entente avec Services aux Autochtones Canada, la Croix-Rouge canadienne, de concert avec divers partenaires, a apporté un soutien essentiel aux personnes visées par un ordre d'évacuation ainsi qu'aux personnes dont la maison a été endommagée par les feux de forêt. Le soutien offert comprenait notamment des repas, des services personnels et des services d'inscription, d'accueil, d'information, d'hébergement d'urgence et de transport. Au nom du gouvernement du Manitoba, la Croix-Rouge canadienne a prêté main-forte aux membres des communautés de Lynn Lake, de Flin Flon, de Cross Lake, de Leaf Rapids, de Cranberry Portage, de Snow Lake, et de Cormorant qui avaient besoin d'être hébergés de toute urgence lors de l'évacuation.

Grâce aux dons versés au Fonds de secours : Feux de forêt de 2025 au Manitoba, la Croix-Rouge canadienne continue de favoriser le rétablissement des personnes, des familles, des communautés, des petites entreprises et des organisations communautaires touchées.

INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

En date du 30 juin 2026

- Inscription de plus de **34 000 personnes** à la suite des feux de forêt au Manitoba. De ce nombre, plus de 21 100 ménages ont été inscrits au nom de Services aux Autochtones Canada et plus de 12 900 au nom de la province du Manitoba.
- Aide financière offerte au nom du gouvernement du Manitoba à plus de **4 200 ménages** contraints d'évacuer leur résidence principale dans une municipalité ou une communauté non membre des Premières Nations en raison des feux de forêt.
- Réservation de plus de **257 000 nuitées à l'hôtel** au Manitoba pour héberger les personnes évacuées, dont **2 600 chambres par nuit** pendant une période de forte demande.
- Gestion de **cinq centres d'hébergement d'urgence** à Winnipeg, dont le plus grand centre de l'histoire de la Croix-Rouge canadienne, en collaboration avec la Croix-Rouge américaine. De plus, durant les périodes de pointe des évacuations, plus de **1 700 personnes** par nuit ont été accueillies dans des centres d'hébergement d'urgence.

- Organisation du transport des personnes évacuées des communautés autochtones vers des communautés d'accueil, notamment par la coordination et la planification des vols et des trajets en autobus, en collaboration avec d'autres partenaires. Ce soutien a entre autres compris la planification de plus de **1 200 vols** permettant de transporter plus de **16 000 personnes**, et, dans la mesure du possible, l'organisation de leur transport pour le retour à domicile. La Croix-Rouge canadienne a offert ce soutien à la demande des instances dirigeantes des communautés et conformément à une entente avec Services aux Autochtones Canada.
- Soutien en matière de santé offert à plus de **4 900 personnes** évacuées, notamment sous forme de références et de transport pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux.
- Distribution de plus de **54 000 articles de première nécessité**, notamment des lits de camp, des couvertures, des oreillers, des trousseaux d'hygiène et de nettoyage ainsi que des ours en peluche. Ce soutien comprenait également la distribution d'articles d'urgence supplémentaires, comme des denrées alimentaires, des purificateurs d'air et des génératrices dans 12 sites d'hébergement situés dans des communautés des Premières Nations et des communautés non membres des Premières Nations qui n'étaient pas touchées par un ordre d'évacuation, et dans des centres d'hébergement gérés par la province du Manitoba en appui aux communautés évacuées.
- Soutien émotionnel favorisant le bien-être offert par l'entremise de plus de **11 000 conversations** avec des personnes touchées du Manitoba.
- Déploiement d'**équipes de proximité** pour offrir des services d'inscription et d'information ainsi que du soutien moral aux personnes évacuées dans des communautés où des centres d'accueil et d'information n'avaient pas été aménagés, notamment à Dauphin, à The Pas, à Swan River, à Portage La Prairie, à Gimli, à Hecla, à Selkirk, à Pinawa, à Morden, à Morris et à West St. Paul.
- Aide financière offerte à plus de **4 600 ménages** pour combler leurs besoins en matière de rétablissement à court terme.
- Plus de **80 références** offertes pour obtenir des ressources de soutien communautaire supplémentaires.
- Octroi de **10 subventions de partenariat** pour aider les organismes et les communautés à offrir des services d'urgence et pour soutenir les premières initiatives de rétablissement.
- Distribution d'aide financière à **40 petites entreprises** afin de les aider à répondre à leurs besoins immédiats à la suite des feux, et pour les accompagner dans leur processus de rétablissement.
- Octroi de subventions aux services d'incendie de collectivités admissibles afin de soutenir le rétablissement des communautés et de renforcer leurs capacités à se préparer et à intervenir en cas de futurs feux de forêt.



VOTRE DON EN ACTION

MISE À JOUR CONCERNANT LE FONDS DE SECOURS : FEUX DE FORÊT DE 2025 AU MANITOBA

RÉPARTITION DES FONDS EN DATE DU 30 JUIN 2026

- | DONS AMASSÉS : 11,6 M\$
- | FONDS PROVENANT DU PROGRAMME DE JUMELAGE DES DONS DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA : 6,6 M\$
- | FONDS PROVENANT DU PROGRAMME DE JUMELAGE DES DONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA : 6,5 M\$
- | TOTAL DES SOMMES EN DATE DU 30 JUIN 2026 : 24,7 M\$

TYPE DE SOUTIEN	UTILISATION DES FONDS	SOURCE DES FONDS	FONDS ALLOUÉS EN DATE DU 30 JUIN 2026	FONDS ENGAGÉS EN DATE DU 30 JUIN 2026	FONDS DÉPENSÉS EN DATE DU 30 JUIN 2026
Aide d'urgence pour les individus et les familles	La Croix-Rouge canadienne a pu renforcer le soutien déjà offert aux personnes pendant l'évacuation grâce au déploiement de l'équipe de réponse aux urgences (ERU), qui comprend des unités mobiles comme des tentes de brumisation et des stations de lavage des mains. La Croix-Rouge canadienne s'est également associée à la Croix-Rouge américaine pour déployer des ressources destinées à la gestion à court terme de centres d'hébergement d'urgence.	Dons	0,9 M\$	–	0,9 M\$
Aide au rétablissement pour les individus et les familles	La Croix-Rouge canadienne offre un soutien personnalisé au rétablissement qui varie selon les besoins individuels. Le soutien personnalisé au rétablissement peut notamment servir à répondre à des besoins non comblés, à planifier le retour des personnes déplacées, à les aider à comprendre leurs polices d'assurance et les ressources communautaires à leur disposition, à se prévaloir des services en santé mentale disponibles ou encore à leur donner des renseignements qui guideront leur prise de décisions et les aideront à déterminer les prochaines étapes de leur processus de rétablissement.	Dons	0,6 M\$	0,1 M\$	0,5 M\$
		Programme de jumelage des dons du gouvernement du Manitoba	4,6 M\$	1 M\$	3,6 M\$
Programme destiné aux petites entreprises	Au lendemain d'une situation d'urgence, les petites entreprises jouent un rôle essentiel dans le rétablissement des personnes et des communautés. Les fonds alloués les aident à assumer les coûts imprévus découlant de leur évacuation et de leur retour dans la communauté ainsi qu'à les accompagner dans leur rétablissement.	Programme de jumelage des dons du gouvernement du Manitoba	2 M\$	1,8 M\$	0,2 M\$
Soutien aux communautés, aux groupes communautaires et aux communautés autochtones	Des subventions de partenariat ont été octroyées pour aider des organismes à offrir des services d'urgence et pour soutenir les premières initiatives de rétablissement. Le soutien du travail des groupes communautaires, y compris celui des municipalités, permet de mieux arrimer les activités de rétablissement aux besoins des personnes qui vivent dans la communauté touchée. Ces fonds aident les communautés et les groupes communautaires à répondre à la hausse de la demande pour les services, à combler les besoins sociaux et psychosociaux ainsi qu'à renforcer la résilience de la communauté, autant de mesures qui favorisent le rétablissement à long terme.	Dons	7,3 M\$	6,8 M\$	0,5 M\$
Besoins émergents	Puisque le rétablissement est un long processus et que de nouveaux besoins peuvent se manifester au fil du temps, la Croix-Rouge canadienne réserve des fonds à ce chapitre pour pouvoir répondre aux besoins à mesure qu'ils se font sentir.	Dons	1,9 M\$	–	–
		Programme de jumelage des dons du gouvernement du Manitoba	6,5 M\$	–	–
Coûts de la collecte de fonds et de la gestion des fonds en fiducie		Dons	0,9 M\$	0,2 M\$	0,7 M\$
TOTAL GÉNÉRAL			Total des fonds alloués : 24,7 M\$	Total des fonds engagés : 9,9 M\$	Total des fonds dépensés : 6,4 M\$
			Total des fonds engagés ou dépensés : 16,3 M\$		

La Croix-Rouge canadienne tient à remercier le public, les entreprises, le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Canada d'avoir répondu à l'appel et de s'être engagés à donner généreusement pour venir en aide aux personnes touchées par les feux de forêt de 2025 au Manitoba.

EXPLICATION DES MONTANTS

Total général :
La totalité des dons amassés, des intérêts cumulés et des fonds reçus de programmes gouvernementaux de jumelage de dons.

Fonds alloués :
Fonds qui ont été recueillis grâce à la générosité des donateurs, donatrices et partenaires gouvernementaux et répartis dans le budget prévisionnel pour chaque volet de l'intervention. Cette répartition se fait en coordination avec les partenaires gouvernementaux et communautaires et se base sur les analyses des besoins communautaires, les intentions des donateurs et donatrices et les exigences opérationnelles.

Fonds engagés :
Fonds qui ont été officiellement engagés dans le cadre d'ententes ou de contrats ou afin d'effectuer des activités approuvées, et qui ne peuvent donc plus être alloués à d'autres priorités.

Fonds dépensés :
Fonds qui ont déjà été dépensés pour venir en aide aux personnes touchées par les feux de forêt de 2025 au Manitoba.

Coûts de la collecte de fonds et de la gestion des fonds en fiducie :
Huit pour cent des fonds amassés dans le cadre de ce fonds d'urgence serviront à la collecte de fonds et à la gestion des fonds en fiducie. Ils financeront les coûts liés aux services aux donateurs et donatrices, à la production de rapports et à la mise en œuvre des systèmes nécessaires pour gérer le fonds.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN!

En date du 30 juin 2026, près de 66 % du total des fonds alloués ont été dépensés ou engagés.

*Les fonds prévus dans le cadre des programmes de jumelage des dons provenant du gouvernement du Canada (6,5 M\$) ont été ajoutés dans la présente mise à jour du fonds.